



# Infos COVID-19

Honfleur, le 17 avril 2020

## Coronavirus Mesures prises à Honfleur

A Mesdames et Messieurs les habitants de Honfleur-Vasouy

Chères Honfleuraises, chers Honfleurais,

Depuis plusieurs semaines maintenant, nous vivons une période inattendue, dramatique et difficile. Le coronavirus a déjà fait de nombreux morts partout dans le monde, et j'ai une pensée pour les nombreuses personnes atteintes par ce virus qui sont en convalescence ou hospitalisées. Je pense également aux membres de leurs familles qui attendent avec angoisse d'avoir des nouvelles des leurs et espèrent leur rétablissement. Bien sûr, j'ai une pensée particulière pour celles et ceux qui vivent sur le territoire de Honfleur et de notre communauté de communes.

Il m'a semblé important de vous tenir informés régulièrement de ce qui se passe au niveau du fonctionnement de notre collectivité.

Depuis le début du confinement, j'ai tenu à créer une cellule de crise, et nous nous réunissons deux fois la semaine pour faire un point régulier sur la situation, sur les mesures à prendre et rester à l'écoute de nos habitants.

Je voudrais tout d'abord rendre hommage à nos médecins de ville et aux professionnels de santé libéraux, acteurs essentiels de la prévention et du maintien à domicile, et relayer leurs préoccupa-

tions et leurs demandes : « *Restez chez vous, soignez-vous, les professionnels de santé sont là pour vous ; ayez confiance* ».

Tous les professionnels de santé en ville ont adapté leur exercice et travaillent main dans la main pour suivre au mieux toute la population du canton. Les médecins, pour diminuer les risques de contamination, ont adapté leur accueil et leur mode d'exercice : téléconsultation ou par téléphone, visites au domicile évitées au maximum et réservées à certaines catégories de patients, consultations au cabinet sur des horaires de consultations différenciées suivant la pathologie, respect strict des mesures barrières, envoi par fax des ordonnances aux pharmacies qui, suivant leurs possibilités, organisent une livraison des médicaments au domicile. Les pharmacies ont organisé la mise en place des mesures barrières qui doivent être respectées par les patients.



Les infirmières et infirmiers ont organisé un lieu de prise en charge dédié au COVID. Toutes les équipes soignantes sont en contact, comme d'habitude, toutes ensemble et encore plus dans ce contexte de confinement et de guerre sanitaire, et s'organisent au mieux.

Nous sommes également en relation régulière avec l'hôpital et nos deux EHPAD qui dépendent du Centre Hospitalier de la Côte Fleurie : Equemauville et le Mont Joly à Trouville, où neuf résidents sont concernés par la contamination. Leur état de santé est suivi attentivement.

Avec le directeur, nous restons vigilants et nous faisons le maximum pour que les personnels hospitaliers et ceux des maisons de retraite soient bien équipés, afin de les protéger, eux qui sont sur le terrain, et de protéger bien sûr nos anciens des maisons de retraite et les malades qui sont à l'hôpital.

Au quotidien, nous faisons un point sur les services publics, les services de proximité ainsi que sur les marchés en plein air.



Nous sommes intervenus également au niveau de la Poste pour qu'elle maintienne une ouverture et une permanence à Honfleur, et j'ai fait personnellement plusieurs courriers au Préfet et aux Ministres concernés au sujet du manque de masques, non seulement pour le personnel hospitalier, pour nos médecins, nos infirmières, mais également pour tous ceux qui exercent des professions paramédicales : radiologues, kinés, laboratoire, etc.

Nous avons également demandé d'être équipés au niveau de nos personnels, et plus particulièrement des personnes qui travaillent dans le cadre du maintien à domicile de nos personnes âgées ou des personnes fragiles, ou qui peuvent être en contact avec d'autres personnes.

Il y a plusieurs jours, nous avons commandé 5 000 masques pour la Ville de Honfleur et 2 500 pour la Communauté de Communes. Malheureusement, comme partout en France, on voit les difficultés qu'il y a à être approvisionné, de même pour le gel hydro alcoolique. Je peux vous assurer que nous relançons régulièrement les fournisseurs divers et variés. Et en même temps, il nous faut des masques homologués, reconnus par l'Agence Régionale de Santé.

Nous avons commandé directement à l'Etat 30 000 masques pour l'ensemble de notre territoire.

Vous savez également que j'ai créé, dès le début de l'épidémie, une plateforme d'entraide que nous avons étendue à l'ensemble de la Communauté de Communes. Cette plateforme que nous avons intitulée « les citoyens volontaires » est un formidable exemple de solidarité et d'initiatives. Nous avons aujourd'hui une cinquantaine de participants qui aident celles et ceux qui en ont besoin, qui sont seuls. Ces bénévoles font les courses et réalisent, quand c'est possible, de petits dépannages ou tout simplement ils rompent l'isolement par une écoute téléphonique.

Nous avons aussi pris contact avec un groupe qui a créé une application qui porte le nom de « spectacles au balcon ».

Nous allons essayer de travailler avec ce groupe pour créer certaines animations, bien sûr complètement protégées et sécurisées, qui pourraient être proposées à l'extérieur des EHPAD ou de l'hôpital, visibles depuis les fenêtres, et qui apporterait une touche de gaieté à ces structures

particulièrement touchées par l'isolement et le manque de liens sociaux et humains. Les membres de ce groupe pourraient également se produire au pied des immeubles où les gens n'ont ni jardin, ni extérieur, et pour lesquels le temps est long actuellement.

Outre cela, nous devons assurer la gestion au quotidien et maintenir le service public. Vous l'aurez compris, ceci est de plus en plus difficile, car bien évidemment et selon la volonté du gouvernement, pour des raisons sanitaires que tout le monde comprend, et pour éviter la contagion, les personnels des mairies et des collectivités doivent rester le plus possible confinés. Certains exécutent leurs tâches par télé travail, mais un certain nombre d'entre eux ne peuvent pas faire autrement que d'être sur le terrain, et je tiens à les saluer particulièrement et à les féliciter et les remercier.

Ils assurent des tâches indispensables à la salubrité publique et à la sécurité, et ils ont le courage de le faire le plus régulièrement possible. Ils sont aujourd'hui peu nombreux pour les assumer pour les raisons que je viens de vous expliquer. Il faut nettoyer les trottoirs, balayer les rues, ramasser les poubelles. Nous avons à ce sujet constaté que plusieurs personnes laissaient des crottes de chien dans des sacs, sur les trottoirs. Par civisme, nous leur demandons, en cette période particulièrement difficile, de bien vouloir déposer ces sacs dans leurs poubelles noires, car ce phénomène peut créer un problème sanitaire.

En matière de marchés, le Préfet a interdit les grands marchés où la proximité peut être

dangereuse. Par contre, afin de favoriser les circuits courts dans l'alimentation et la proximité et pour permettre aux habitants âgés ou fragiles de pouvoir continuer à s'alimenter et d'aider les commerçants ambulants, nous avons maintenu deux petits marchés où les règles de sécurité sanitaire sont maintenues facilement, parfois mieux que dans certains supermarchés.

Ce sont le marché bio du mercredi matin, place Sainte-Catherine et le marché du vendredi après-midi sur le Plateau. J'ai confiance dans les Honfleurais quant au respect des règles de distance, afin que ces marchés puissent continuer d'exister. Ils permettent à la fois une alimentation de proximité et à nos agriculteurs, producteurs et à nos commerçants-marchands, de continuer à travailler et ainsi de sauver leurs entreprises.

En matière de masques, il y a plusieurs jours, nous avons proposé de lancer un appel aux bonnes volontés bénévoles, et notamment aux personnes qui seraient capables – nous pensons aux couturières – de fabriquer ces masques, dans un élan de solidarité, car j'ai peur qu'on attende encore longtemps la livraison des masques que nous avons commandés. De plus, il est fort probable que l'Etat va conseiller le port de masques à l'extérieur.

Pour toutes ces raisons, la Ville de Honfleur et notre Communauté de Communes lancent cet appel. Bien évidemment, il faut que ces masques respectent un certain concept élaboré par exemple par le Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble ou l'AFNOR.





La Ville de Honfleur et la Communauté de Communes, par l'intermédiaire de la plateforme de volontaires, se proposent de collecter ces masques et bien sûr de les distribuer en premier lieu aux personnes prioritaires qui vont au contact des gens fragiles et qui, au quotidien dans leur travail, ont besoin d'être protégées et de protéger les autres. Je voudrais saluer et remercier celles et ceux qui ont commencé à en fabriquer et qui nous les apportent régulièrement, en particulier les membres de l'association Coude à Coude' et les bénévoles volontaires anonymes qui viennent déposer leur production.

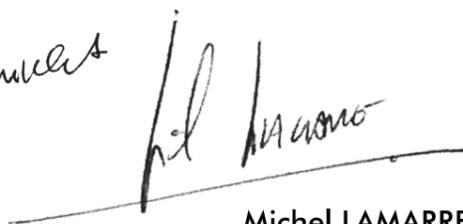
Pour conclure, je voudrais redire aux Honfleuraises et aux Honfleurais qu'en discutant avec les représentants de l'Administration, ceux-ci reconnaissent que nos habitants respectent bien le confinement, et c'est la meilleure des choses pour aider à lutter contre ce fléau qu'est le coronavirus. Ce respect permet très certainement d'éviter une contagion plus rapide, de sauver des vies et il permet aux hôpitaux de recevoir les malades en grand danger.

Même si ce que nous vivons est horrible, triste et angoissant, il faut se dire que dans le même temps, nous avons constaté un élan de nombreuses bonnes volontés, d'initiatives, de solidarités, qui font du bien. Il était important de le souligner, et je suis persuadé que d'ici quelques semaines, petit à

petit, nous pourrons sortir de cet isolement et retrouver certaines de nos habitudes. Par le passé, les générations qui nous ont précédés ont connu également des périodes et des événements dramatiques, particulièrement en 1649 lorsqu'un virus s'est répandu dans la population honfleuraise, après l'arrivée d'un navire. Tout le secteur fut alors mis en confinement. Mais nous nous en sommes toujours sortis, et c'est ce que nous allons encore faire tous ensemble et solidairement.

Merci à vous toutes et à vous tous. Nous restons à vos côtés, vous le savez bien, en cette période difficile. Vous pouvez compter sur nous pour faire le maximum de ce que nous pouvons, avec les moyens que nous avons.

Je vous prie de croire, chères Honfleuraises, chers Honfleurais, à l'assurance de mon dévouement et de mon amitié, et surtout « prenez soin de vous et de celles et ceux qui vous entourent ».

*Bien Amicalement*  


**Michel LAMARRE**  
 Maire de Honfleur  
 Président de la CCPHB

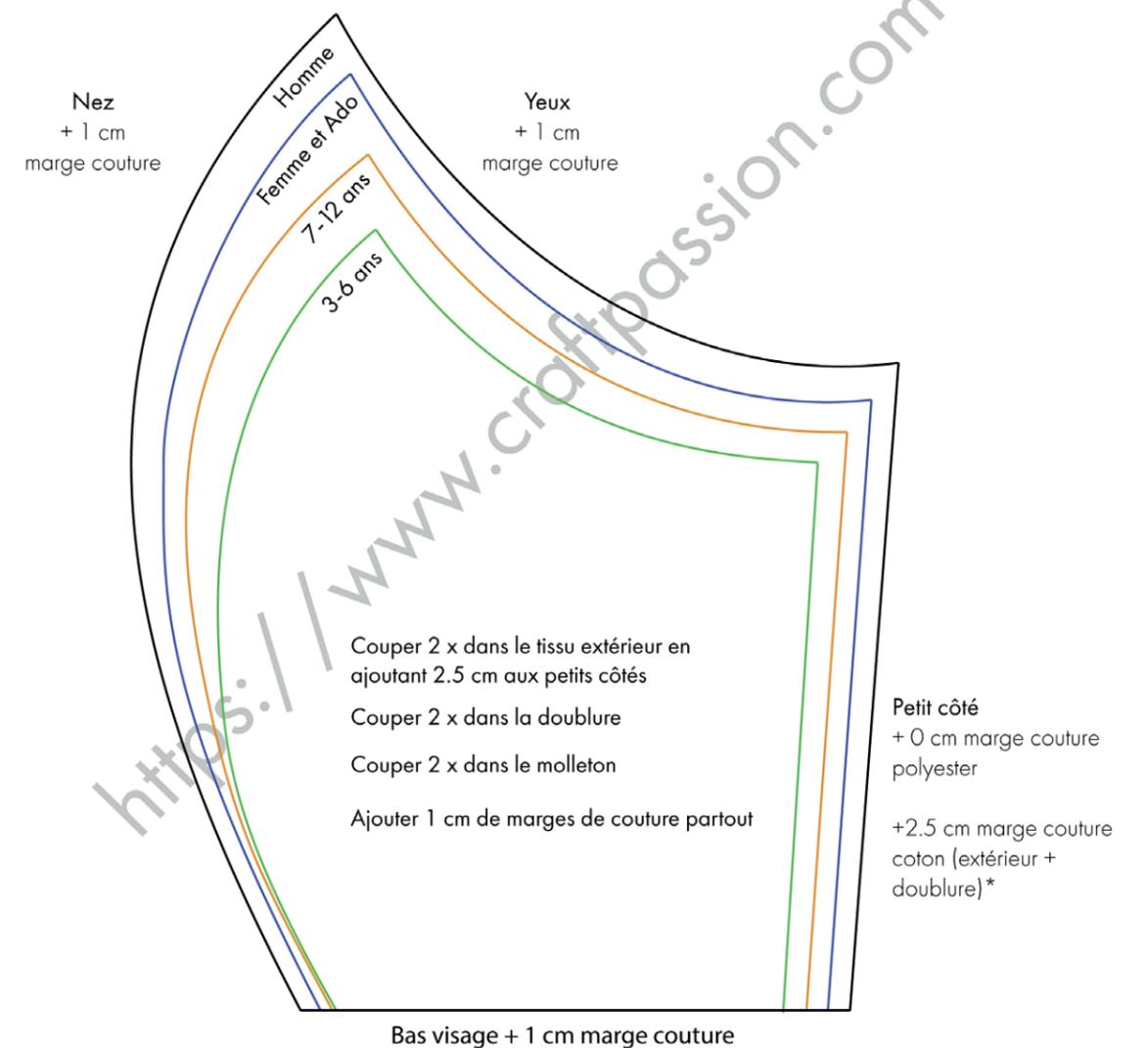
## FICHE TECHNIQUE

### Patron pour masque de soin en tissu

Patron traduit du site <https://craftpassion.com>, interdiction de commercialisation et d'exploitation à des fins commerciales.

À imprimer en taille réelle et vérifier que le segment en bas mesure bien 5 cm en de découper le patron. Les instructions se trouvent en anglais sur le site <https://craftpassion.com> ou sont traduites en français sur la vidéo de l'article de blog.

Annexe :



\*Marge de couture susceptible de varier dans le tutoriel vidéo en raison des épaisseurs.

## I. Objet

Dans le cadre d'une situation dégradée et pour pallier à la pénurie de masque de soins, un modèle de création de masque de soins en textile est proposé pour :

- Permettre de se protéger
- Continuer son activité professionnelle
- Permettre le maintien de l'activité de l'établissement et la prise en charge des patients

## II. Secteurs et professionnels concernés

Tous les professionnels du CHUGA :

- Des services de soins ne prenant pas en charge de patients Covid-19\*
- Des services supports

\* les services prenant en charge les patients Covid-19 sont :

- Médecine infectieuse
- Secteurs de réanimation
- Pneumologie
- Les services de médecine interne (3<sup>ème</sup> A, B et C)



## III. Fabrication et entretien du masque de soins textile

Matériel nécessaire pour la réalisation :

- Chutes de coton (environ 20 cm) pour l'extérieur et la doublure
- Molleton fin, polaire fine, ...
- Elastique souple



Le masque de soin est composé de 2 couches de tissus en coton et 1 couche de molleton disposée entre les 2 couches.

### Patron en annexe

Entretien du masque :

- Celui-ci est à la charge du professionnel
- Le laver **quotidiennement** à son domicile à 30°C avec du détergent classique

## IV. Etapes de fabrication

1- Découper le patron ( <b>annexe</b> )
2- Découper les pièces de tissus en coton nécessaire (voir patron) : nous obtenons 4 pièces de tissus
3- Découper le molleton (voir patron) : nous obtenons 2 pièces de molleton
4- Couper environ 2 élastiques de 30 cm pour le grand modèle (adapter la longueur à la taille souhaitée)
5- Assembler les 2 pièces de tissu « extérieur » « endroit contre endroit » partie arrondie
6- Faire le même assemblage pour les 2 pièces tissu doublure
7- Assembler les 2 pièces de tissus obtenues « endroit contre endroit » en insérant les 2 pièces de molleton Coudre uniquement en haut et en bas : ne pas coudre les petits côtés
8- Retourner l'ensemble sur l'endroit
9- Surpiquer la couture centrale (verticale)
10- Surpiquer le haut et le bas à quelques millimètres du bord
11- Replier les petits côtés (2 fois 1 cm) - repasser
12- Piquer à quelques millimètres du pli pour créer une coulisse
13- Faire glisser le nœud dans la coulisse pour le confort



# MESURES PRISES

## → Accueil Mairie et services du CCAS

Il est rappelé que les agents municipaux sont organisés pour assurer au mieux les missions de continuité de service public et d'aide aux citoyens. Pour cela, un accueil téléphonique est maintenu durant toute la crise que nous traversons. Nous recevons un nombre important d'appels et une réponse adaptée est trouvée dans les meilleurs délais. Nous mettons tout en œuvre pour y répondre et faciliter la vie des personnes les plus fragiles. L'accueil téléphonique de la Mairie est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, ainsi que le samedi matin de 9h à 12h au **02.31.81.88.00**.

Le CCAS de Honfleur assure une continuité de ses services d'aide à domicile (33 aides à domicile et 134 bénéficiaires). Ce personnel est équipé de masques, de surblouses, de gants... Le portage des repas auprès de 40 bénéficiaires se poursuit dans de bonnes conditions.

## → Aide Alimentaire (Epicierie sociale et Restos du Cœur)

L'activité de l'Epicierie sociale se poursuit par la délivrance de bons alimentaires. Le service va prochainement reprendre avec la remise de colis alimentaires.

De plus, en accord avec les responsables des Restos du Cœur, le CCAS a pris provisoirement le relais et assure un portage à domicile.

Pour joindre le CCAS, merci d'appeler le numéro de l'accueil de la Mairie au **02.31.81.88.00**.

## → Relais Citoyen

La plate-forme mise en place par la Mairie dès le début de la crise fonctionne bien et a étendu son périmètre d'intervention puisqu'elle va jusqu'à Beuzeville. Ainsi, ce relais réunit désormais plus de 50 bénévoles à Honfleur et dans les environs, et 6 personnes de l'Eure sont pour l'instant recensées et ce nombre est en progression. 25 personnes de Honfleur et des alentours mais aussi du secteur de Beuzeville sont actuellement aidées dans une très bonne ambiance. Les retours vers notre responsable de la plate-forme, Paul, sont excellents. Soyez toutes et tous remerciés pour votre générosité et pour l'élan de solidarité qui va droit au cœur des personnes souvent seules ou qui éprouvent des difficultés pour faire des courses ou se déplacer. Nous allons poursuivre et développer le service autant que nécessaire. Le numéro de cette plate-forme citoyenne est le **06.79.32.51.45** du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h et de 14h à 17h et le samedi matin de 9h à 12h.

Au même titre que le portage des courses à domicile assuré à partir des grandes surfaces par le service d'aide à domicile, une aide a également été mise en place par les services de la Ville pour assurer la livraison à domicile à partir des quelques commerces de première nécessité du centre-ville (regroupement sur un point de collecte) en direction des personnes fragiles ou confrontées à des difficultés. Ce service est assuré 2 fois par semaine depuis la première semaine d'avril.

## → Fourniture et fabrication de masques

La Ville avait fait l'achat d'environ 5 000 masques en 2009 dans le cadre de la grippe H1N1. Ces masques avaient été conservés et une partie a été affectée au personnel soignant des hôpitaux. Le reste a pu servir pour partie à nos aides à domicile, à nos infirmières libérales, au SIAD, à l'ADMR d'Ablon et nous avons pu dépanner, par une petite quantité hélas, le cabinet de radiologie et les kinés. Grâce à un premier partenariat avec l'Association *Etre et Boulot et Coudes à coud'*, nous recevons peu à peu des masques en tissu conçus selon les normes définies par le CHU de Grenoble. *Coudes à Coud'* nous a déjà remis près de 60 masques de très belle facture et continue la fabrication. D'autres personnes bénévoles nous ont aussi contactés pour la fabrication de tels masques. Une personne nous a déjà remis environ 60 masques également de très belle qualité. Nous allons faire appel à tous les bénévoles qui ont quelques talents de couturière ou de couturier. Le but est évidemment de fournir des masques à toutes les personnes qui en ont un besoin urgent telles que les aides à domicile, les personnes qui s'occupent d'enfants mais aussi toutes les personnes qui travaillent dans les commerces de proximité, etc.

Nous vous communiquons sur la fiche technique ci-contre, le patron du masque homologué par le CHU de Grenoble-Alpes. Il est souhaitable d'ajouter 5 mm au patron sur la périphérie pour avoir une taille adulte. L'AFNOR a également publié récemment un modèle de masque que vous pouvez trouver sur internet sur l'adresse <https://masques-barrieres.afnor.org/>. **Les 2 modèles sont tout à fait valables.** Nos besoins sont davantage actuellement pour les adultes (taille Homme et Femme).

Merci à toutes celles et à tous ceux qui souhaitent s'engager dans ce beau chantier. Pour toute information, vous pouvez contacter notre plate-forme citoyenne au **06.79.32.51.45**.

Une commande de 5 000 masques FFP2 a été passée par l'intermédiaire de l'Association des Maires du Calvados il y a dix jours. Nous sommes dans l'attente d'une livraison.

### → [Fonds de solidarité pour les très petites entreprises, commerces, artisans, travailleurs indépendants...](#)

D'ores et déjà, la Chambre de Commerce et d'Industrie a mis en place un numéro unique qui est le suivant : **02 32 100 520**. N'hésitez pas à prendre contact pour exposer vos difficultés.

Par ailleurs, la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville a élaboré un document spécifiquement en direction des entreprises. Vous le trouverez à la fin de cette petite publication.

### → [Police Municipale](#)

Le rôle de la police municipale reste important et une équipe assure quotidiennement un lien avec la population et aussi des contrôles de bon respect des règles de confinement. Les agents continuent à assurer toutes les missions de surveillance et autres.

### → [Services techniques](#)

Depuis le 13 mars, les Services techniques se sont organisés autour d'un contact unique et centralisateur, accessible depuis l'accueil de la Mairie, ou par les services de secours habituels que sont la police ou les pompiers. Depuis ce numéro, en fonction des besoins, les interventions sont organisées avec les agents disponibles. Cette disponibilité 24h/24 et 7j/7 des agents des services techniques, si elle existait déjà, reste la même en période de confinement.

### → [Espaces verts](#)

Les agents du service des Espaces Verts sont organisés pour assurer l'entretien des tontes, le bon développement des plantes au sein des serres municipales, et maintenir la propreté des espaces verts et des espaces plantés. Ne plus assurer ces tâches aurait des conséquences dramatiques sur les espaces verts et sur la beauté de la ville que nous aurons tous besoin de retrouver au plus vite quand nous aurons, à nouveau, le droit de nous promener. Chaque semaine, les équipes sont constituées selon les disponibilités des agents et selon les besoins du service. Les postes de travail sont organisés de manière à ce que les agents soient le plus éloigné les uns des autres et les gestes de désinfection sont garantis avec du gel ou des lingettes hydro alcooliques.

### → [Propreté](#)

Le service Propreté continue de fonctionner 7 jours sur 7. Le balayage manuel des rues a été arrêté pour d'évidentes raisons de sécurité des agents, mais le balayage mécanisé est poursuivi au moins deux fois par semaine. Le lavage mécanisé a repris afin d'éliminer la poussière qui s'accumule progressivement dans les rues de Honfleur. Les agents du service sont tous mobilisés, à tour de rôle, pour essayer de maintenir un niveau de propreté correct avec le ramassage des corbeilles de ville et des déchets ou cartons qui auraient échappé aux circuits de collecte des Ordures Ménagères. **Aidez-nous à maintenir notre Ville propre en ne jetant pas les sacs de crottes sur le sol mais en les mettant dans les poubelles.**

### → [Bâtiments](#)

Les agents des services Bâtiments et Garages assurent quant à eux, des missions de sécurité et de veille sur les bâtiments actuellement fermés mais qui ne sont pas à l'abri de dégradations dues aux intempéries ou à des fuites. Pour cela, des tournées de bâtiments sont assurées chaque semaine et des interventions sont faites selon les nécessités.

L'équipe du garage, quant à elle, assure l'entretien des engins des équipes actuellement en intervention (tracteurs, tondeuses, balayeuse, laveuse...). Ils assurent aussi la préparation des véhicules qui devront, dès la reprise, passer au contrôle technique et être opérationnels sans attendre.

### → [Voirie](#)

Les agents de la Voirie ont depuis le début de la crise assuré la mise en place des barrières et des signalétiques demandées par les services de police pour informer au mieux l'ensemble des habitants et garantir au mieux la sécurité des déplacements. Leurs interventions sont assurées en fonction des besoins avec une réactivité courte pour assurer la sécurité.

### → [Autres](#)

En dehors des équipes de terrains, il y a aussi les équipes de « bureau » qui assurent en coulisse la continuité du service administratif, en particulier en matière d'autorisations de voirie ou d'organisation des marchés alimentaires. Elles assurent, aussi, sur place ou à distance, la poursuite des études, des travaux, des enregistrements des dossiers d'urbanisme, de la passation des commandes et des marchés publics.

### → [Marchés alimentaires](#)

Seuls les deux marchés alimentaires du vendredi après-midi sur le Plateau (à côté de l'école Champlain) et les marchés Bio du mercredi matin (Place Sainte



Catherine) sont maintenus car les distances sont respectées et la sécurité est assurée. Nous étudions avec les autorités, la possibilité, de réinstaller, de manière restreinte, dans un endroit sécurisé et contrôlé, un marché alimentaire le samedi matin.

Deux bateaux de pêche Honfleurais ont repris leur navigation et leurs propriétaires se proposent, avec l'accord des autorités, de reprendre la vente sur le quai en respectant, bien évidemment, les strictes consignes de sécurité. Des livraisons à domicile peuvent également être proposées.

### → [Logement et précarité](#)

Le CCAS est à l'écoute de toute personne rencontrant des difficultés particulières pour trouver des solutions, dans l'urgence, et l'orienter vers les services à même de répondre à une demande particulière.

### → [Fonctionnement des services de la Mairie](#)

Autant qu'il en est possible, les services de la Mairie assurent leur mission en télétravail. C'est le cas, par exemple, pour le service financier qui continue à assurer les engagements, les bons de commandes et le paiement des factures ainsi que toutes les opérations nécessaires au suivi financier de la Ville et à la préparation budgétaire. Le service des ressources humaines continue à assurer les tâches habituelles de suivi de la gestion du personnel et des situations individuelles mais aussi la préparation du retour au travail. Le service informatique apporte son soutien et son aide à la nouvelle organisation du travail qu'il a été nécessaire de mettre en place.

### → [Etat-civil](#)

L'enregistrement des actes de naissances et de décès continue bien entendu à être assuré sur rendez-vous (téléphone : 02 31 81 88 00). Le service des demandes et de délivrance des cartes d'identité et passeports est interrompu jusqu'à nouvel ordre. Il en est de même pour les mariages. En effet, seuls les mariages autorisés, pour des raisons d'urgence, par le Procureur de la République, peuvent être célébrés.

### → [Fermeture des cimetières Arrosage des tombes plantées](#)

Nous rappelons aussi que les cimetières doivent être fermés au public jusqu'à nouvel ordre conformément aux décisions gouvernementales. Plusieurs personnes ont sollicité l'ouverture des cimetières, quelques heures chaque semaine, pour une courte visite sur les tombes. Nous avons sollicité les autorités pour obtenir une dérogation aux règles actuelles. Nous sommes sur le point, nous l'espérons, d'obtenir une réponse favorable. Merci de noter que les services des cimetières et des espaces verts assurent l'arrosage des espaces plantés auprès des tombes concernées.

### → [Musées/Médiathèque/Ecole de musique](#)

#### → [Musée Eugène Boudin](#)

Si les musées de Honfleur sont fermés au public, rien ne vous empêche de faire une visite virtuelle du musée Eugène Boudin sur internet !

Un parcours à travers quatre salles mis spécialement au point en cette période de confinement vous permet ainsi de découvrir les œuvres d'artistes qui ont marqué l'histoire de la peinture à Honfleur et ont contribué à l'essor de l'impressionnisme : Corot, Huet, Daubigny, Courbet, Jongkind, Dubourg, Cals, Monet et bien entendu, Eugène Boudin... Les générations suivantes (Vallotton, Dufy, Gernez, Saint-Delis, Dries, Herbo...) sont également présentes dans ce circuit ponctué d'informations sur l'histoire et les œuvres majeures du musée. Rendez-vous prochainement sur [musees-de-honfleur.fr](http://musees-de-honfleur.fr) et sur Facebook : Musée Eugène Boudin.

### ➤ Médiathèque

#### **Extension gratuite de l'accès de La Boîte numérique à tous les Calvadosiens.**

La Médiathèque Maurice Delange propose à ses usagers l'accès gratuit à la Boîte numérique. Il s'agit d'une offre de ressources numériques en ligne, en partenariat avec le Département du Calvados. Le Département du Calvados ainsi que la Communauté urbaine de Caen la Mer, ont annoncé au travers de communiqués de presse l'extension gratuite de l'accès de La Boîte numérique à tous les Calvadosiens pendant la période du confinement.

La Boîte numérique rassemble de nombreuses ressources en ligne, diversifiées et pour tous les âges.

Vous avez accès à plus de 1500 journaux et magazines (dont *Ouest France* - édition *Pays d'Auge, Baie de Seine, Le Point, Libération, Tout comprendre Junior, Psychologies, Magicmaman, Marie-Claire, Entrevue, Grazia, Closer, Beaux Arts, Video Gamer...*), à plus de 6000 films (dont *Portrait de la jeune fille en feu* de Céline Sciamma, *Fahim* de Pierre-François Martin-Laval, *Roubaix, une lumière* d'Arnaud Desplechin, *Au nom de la terre* d'Édouard Bergeon...), documentaires, séries et spectacles, à des e-books (romans, romans policiers et thrillers, documentaires, BD, livres pour enfants...), de la musique, des formations en ligne (soutien scolaire, activités sportives, développement personnel, informatique, code de la route...) et des jeux vidéo ! Des ressources pour la jeunesse sont également proposées : des vidéos (séries animées, courts-métrages, documentaires), des livres (bandes dessinées, romans, livres audio), des jeux, des activités créatives et manuelles ou encore de la musique sont à la disposition des enfants.

Rendez-vous sur le site de la Médiathèque Maurice Delange de la ville de Honfleur (<https://mediathequehonfleur.wordpress.com/>) pour en découvrir plus et avoir plus d'informations sur le fonctionnement. L'équipe de la Médiathèque est disponible pour tous renseignements à l'adresse mail suivante :

[contact.mediatheque@ville-honfleur.fr](mailto:contact.mediatheque@ville-honfleur.fr)

Pour les questions techniques, contactez : [laboitenumerique@calvados.fr](mailto:laboitenumerique@calvados.fr) ou appelez au 02.31.78.99.16 (du lundi au vendredi de 9h à 17h).

Enfin, retrouvez chaque semaine **les coups de cœur** de l'équipe et des suggestions de loisirs pour petits et grands pendant le confinement : podcasts pour enfants, coloriages, albums filmés...

### ➤ Ecole de musique Erik Satie

L'école de musique assure, quant à elle, des cours par vidéo (skype, whatsapp...) pour les élèves qui le souhaitent et qui en ont la possibilité aux horaires habituels de l'école de musique. Vous pouvez prendre contact avec le professeur concerné. Ainsi, 14 élèves sur 16 suivent les cours de violon, 37 sur 40 suivent les cours de piano, 8 élèves sur 8 suivent les cours de violoncelle, 6 élèves sur 11 suivent les cours de chant, 8 élèves sur 10 suivent les cours de batterie, 12 élèves sur 19 suivent les cours de guitare, 10 élèves sur 12 suivent les cours de saxophone, 14 élèves sur 20 suivent les cours de cuivres, 11 élèves sur 12 suivent les cours de clarinette et 11 élèves sur 16 suivent les cours de flûte. Les cours de solfège, orchestre et chorale n'ont hélas pu être remplacés même si des exercices ou jeux musicaux sont envoyés régulièrement par la direction.

### ➔ [Service des affaires culturelles et manifestations](#)

En raison des dispositions nationales, pour lutter contre le Covid-19, les locations de salles municipales (Greniers à Sel, Salle Carnot, Salle des Fêtes, etc.) sont annulées ou suspendues jusqu'au 31 août 2020.

Les manifestations culturelles programmées ou les manifestations traditionnelles, ainsi que les événements habituellement prévus sont annulés jusqu'au 31 août 2020.

Pensez toutefois à consulter notre site internet : [www.ville-honfleur.com](http://www.ville-honfleur.com) et la presse locale. Nous continuerons à vous tenir régulièrement informés des dispositions à venir jusqu'à la fin de la crise qui nous touche tous.

### ➔ [Service éducation](#)

#### **Le Service Minimum d'Accueil des enfants du personnel de santé indispensable à la gestion de la crise sanitaire :**

Cet accueil a été organisé par deux animateurs les lundi, mardi et vendredi à l'école Caubrière.

Deux animateurs encadrent les enfants sur le temps de midi et l'équipe enseignante est présente sur le temps scolaire.

Les enfants des agents des forces de l'ordre bénéficient également de ce service mais dorénavant en établissement scolaire au même titre que pour les professionnels de santé.

A ce jour, aucune nouvelle demande n'a été recensée.

#### **L'entretien, l'hygiène et la sécurité des enfants et du personnel :**

Le matériel de précaution nécessaire (gants, masques et gel hydroalcoolique) a été renouvelé et est distribué régulièrement aux animateurs et enseignants.

Afin de suivre les consignes émises par l'inspection académique, l'entretien de l'école est dorénavant assuré 2 fois par jour.

#### **Les inscriptions scolaires 2020/2021 :**

Suite au prolongement de la période de confinement et pour maintenir la continuité du service public, il est proposé aux familles concernées de télécharger les prochains dossiers d'inscriptions scolaires sur le site internet de la ville.

Une fois complétés, ces documents seront à retourner par messagerie électronique ou par voie postale à l'adresse de la mairie.

Les demandes d'inscriptions seront centralisées par les responsables du service qui en informeront régulièrement les directeurs d'écoles.

Ces dossiers seront traités et enregistrés à la fin du confinement. Les demandes d'inscription seront ainsi prises en compte.

#### **RAPPEL**

**Suite à la fermeture du service administratif éducation/jeunesse pendant la durée du confinement, nous vous informons que les dossiers d'inscriptions scolaires 2020/2021 ainsi que la démarche à suivre sont disponibles sur le site internet de la Ville de Honfleur : [www.ville-honfleur.com](http://www.ville-honfleur.com) (dans le menu ; vivre à Honfleur, rubrique éducation/jeunesse).**

### ➔ [Service des sports](#)

L'équipe du service des sports poursuit sa veille technique sur l'ensemble des équipements sportifs afin d'être opérationnels le moment venu. Pour l'heure, aucun incident ou dysfonctionnement majeur n'est à déplorer.

Lundi soir, le Président de la République a annoncé un déconfinement progressif à partir du lundi 11 mai prochain.

Pour répondre aux interrogations de certaines associations, la ville de Honfleur, ne peut, aujourd'hui, compte tenu du peu d'éléments dont nous disposons, vous garantir la réouverture des équipements sportifs pour permettre la reprise de vos activités à cette date précise.

En effet, les municipalités restent, pour le moment, en attente de consignes plus précises de l'Etat (pour quel public, à quelle fréquence, avec quelles mesures barrières, etc.).

Bien entendu, toutes nos équipes (agents ville et élus) sont prêtes à réagir et nous vous tiendrons informés du protocole mis en place dès que nous aurons tous les éléments nécessaires et au plus tard dès la première semaine de mai.

Cependant, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des directives gouvernementales, nous devons tous rester prudents et être prêts à nous adapter à d'éventuels changements de calendrier.

### ➔ [Eclairage public](#)

Compte tenu de la faible fréquentation de la Ville et des quartiers pendant le confinement, nous travaillons actuellement sur une méthode qui permettrait de réduire les horaires d'éclairage public lorsque cela est possible sans remettre en cause la sécurité de chacun.

### ➔ [Réouverture de La Poste](#)

Après avoir attiré l'attention du Directeur de La Poste sur les difficultés rencontrées par de nombreux usagers depuis le début du confinement, il vient de nous informer qu'une réouverture est prévue à partir du lundi 20 avril en priorité pour les opérations essentielles bancaires (dont retraits d'espèces).

La Poste sera ouverte du lundi au vendredi (pas le samedi matin) de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

#### **Distribution du courrier**

Comme au niveau national, la direction de La Poste nous a indiqué que la distribution du courrier se poursuit à Honfleur le mercredi, jeudi et vendredi. Il semble que le service se renforce assez rapidement en fonction des moyens en personnel.

Les colis et les lettres recommandées peuvent être retirés non pas à La Poste mais dans la partie gauche du bâtiment (secteur des boîtes postales) de 14h30 à 16h et ce, jusqu'à la fin du confinement.

### ➔ [Budget de la Ville de Honfleur et recettes](#)

Comme chacun peut l'imaginer, les finances de la Ville de Honfleur seront également impactées, en 2020, par cette crise sans précédent. En effet, nous prévoyons, d'ores et déjà, une perte de recettes par rapport à 2019 qui sera au minimum de 600 000 € à 700 000 €. Tous les efforts seront faits pour que les subventions, aux associations notamment, soient le moins possible affectées. Chacun comprendra, néanmoins, que nous allons devoir être très prudents dans les semaines et les mois qui viennent car nous manquons encore d'informations et de données chiffrées.

Nous souhaitons aussi informer les titulaires de droits de terrasses qu'un courrier spécifique leur sera adressé

prochainement afin de les rassurer sur le calcul des droits de terrasses notamment. Nous adresserons aussi un courrier à nos restaurateurs, hôteliers et commerçants qui subissent de plein fouet la crise actuelle aussi subite que violente.

### → Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville

#### > Accueil des enfants dans les centres de loisirs

Pendant les vacances de Pâques, un accueil des enfants des personnels indispensables (n'ayant pas d'autre mode de garde) est assuré, sur inscription, du lundi 13 avril au vendredi 24 avril de 7h30 à 18h30 :

- à l'Abord'âge 177 rue Pasteur Beuzeville
- à l'école Caubrière de Honfleur

Des enfants sont déjà inscrits.

Les deux structures d'accueil seront ouvertes si besoin les week-ends (11-12-13-18-19-25-26 avril), des familles ont déjà fait part de leur intérêt pour ce service. Les horaires pourront être revus au cas par cas (hors nuit). Les parents peuvent appeler le **06.30.19.19.01**.

### → Collecte des déchets

Pour Honfleur, la collecte des Ordures Ménagères s'organise de la manière suivante :

> Honfleur Hyper Centre : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi. Pas de collecte samedi et dimanche.

- > Honfleur Quartier du Plateau / Canteloup / Marronniers : lundi, mercredi, vendredi. Pas de collecte mardi, jeudi et le week-end.
- > Honfleur Zone d'activités et zone industrielle : mardi et vendredi.

#### > Tri sélectif verre, carton, plastique (sacs bleus, sacs jaunes)

Comme vous le savez, les centres de tri sont actuellement fermés jusqu'à nouvel ordre. Il est donc demandé à chacun de conserver ses sacs de tri sélectif lorsque cela est possible. Lorsque ce n'est pas possible, vous pouvez placer ces sacs bleus et jaunes avec les sacs de déchets ménagers. Ils seront collectés mais hélas non recyclés jusqu'à la réouverture des centres de tri.

#### > Déchets verts

La déchèterie reste fermée jusqu'à nouvel ordre. Il est donc demandé à chacun de conserver ses déchets verts, de manière provisoire, dans un coin de jardin et de ne pas les placer sur un espace public ou en bordure de voie. Merci à chacun pour son aide et sa compréhension.

#### > Brûlage

Il est demandé à chacun de se conformer à la réglementation départementale interdisant le brûlage des végétaux. En effet, plusieurs personnes nous ont indiqué avoir été incommodées par des fumées en pleine période de confinement.



NOTE



**COVID-19 :**  
**MESURES ENVERS LES ENTREPRISES**

Date : 15/04/2020

Référence : N.EMR.20.05

Rédacteur : E. du RIVAU

Mise à jour : 15/04/20

### Cellule d'information

Les différentes mesures listées ci-après étant susceptibles d'évoluer en fonction du contexte, il est préférable de contacter les interlocuteurs ci-dessous :

#### ▪ Pour les mesures de l'Etat :

<b>Chambre de Commerce et d'Industrie de Normandie :</b>	<b>02 32 100 520</b>
<b>Chambre des métiers et d'Artisanat de Normandie :</b>	<b>02 78 940 500</b>
<b>Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie :</b>	<b>02 31 300 200</b>

- **Pour les mesures du Conseil Régional de Normandie :** de 8h30 à 18h30 **02 35 52 22 00**  
[covid19-eco@adnormandie.fr](mailto:covid19-eco@adnormandie.fr)  
 site de l'AD Normandie

➤ **De nombreuses ressources sur :** [www.sos-entreprises-coronavirus.fr](http://www.sos-entreprises-coronavirus.fr)

### Mesures du Gouvernement

#### ✓ Mise en place d'activité partielle

Les demandes s'effectuent par voie dématérialisée (DIRECCTE)  
 Les entreprises disposent de 30 jours pour déclarer leur activité partielle, avec effet rétroactif.

#### ✓ Report d'échéances de charges sociales

- Report des cotisations payables auprès de l'URSSAF
- Report des cotisations de retraite complémentaire
- Report du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité pour les plus petites entreprises en difficulté : adresser directement par mail ou par téléphone une demande de report à l'amiable aux entreprises auprès desquelles ces factures doivent être

payées (fournisseur de gaz, d'eau ou d'électricité, bailleur...).

#### ✓ Report d'échéances de charges fiscales

- Formulaire de demande de remise : [www.impots.gouv.fr/portail/node/13465](http://www.impots.gouv.fr/portail/node/13465)
- Possibilité de suspendre les prélèvements pour les contrats de mensualisation pour le paiement du CFE ou de la taxe foncière (le montant restant sera prélevé au solde) : [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou en contactant le centre prélèvement

#### ✓ Remboursement accéléré des Crédits d'impôts (CICE, etc.)

- Contacter directement son service des impôts de rattachement à destination des professionnels  
[www.impots.gouv.fr/portail/node/13465](http://www.impots.gouv.fr/portail/node/13465)

#### ✓ Fonds de Garantie Etat

- Dispositif exceptionnel de garantie permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises : l'objectif est de faciliter l'octroi par les banques de prêts de trésorerie aux entreprises de toutes tailles.
- Pour en bénéficier, il suffit de [contacter son conseiller bancaire](#) pour demander le bénéfice d'un prêt de trésorerie garanti par l'État.

#### ✓ Faire face à des difficultés financières : la CCSF

- La Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF) peut accorder aux entreprises qui rencontrent des difficultés financières des délais de paiement pour s'acquitter de leurs dettes fiscales et sociales (part patronale) en toute confidentialité.
- [Consulter le site de la DGFIP : https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/ccsf-etcodeficiri](https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/ccsf-etcodeficiri).

### Mesures BPI France

Numéro vert : 0 969 370 240

BPI France, la **Banque Publique d'Investissement**, est un organisme chargé de soutenir le financement et la croissance des entreprises françaises, en phase de création ou qui rencontrent des difficultés de trésorerie. L'aide de BPI France intervient sous forme de garantie bancaire, même pour des prêts à court terme. Son capital social est détenu par la Caisse des Dépôts, l'État ainsi que par des souscripteurs privés.

#### ✓ Financements en cours des entreprises

- **Financements bancaires garantis**  
Un report d'échéances pourra être accordé sur demande de l'entreprise à son interlocuteur bancaire habituel. Ce dernier transmettra alors la demande de report de la garantie à Bpifrance, qui la traitera, sans coût additionnel.

- **Financements bancaires**

Report automatique des échéances de l'ensemble de ses clients pour une durée de 6 mois.

#### ✓ Garantie renforcement de la trésorerie des entreprises

- Ce dispositif permet de garantir les crédits à moyen terme mis en place par la banque

pour soutenir la trésorerie ou la transformation. L'objectif est d'augmenter les fonds disponibles de l'entreprise.

- Pour en bénéficier : [se rapprocher directement de son banquier](#), qui contactera la Direction régionale Bpifrance de son territoire.

#### ✓ Dispositifs de Financement : Prêt Atout

- Crédit à moyen terme sans garantie mis en place, en partenariat avec la banque, pour couvrir les besoins de trésorerie liés à la crise actuelle. Pour les entreprises possédant 12 mois de bilan minimum.
- Se rapprocher directement de Bpifrance : [www.bpifrance.fr/covid19](http://www.bpifrance.fr/covid19) **0 969 370 240**

### Mesures du Conseil Régional de Normandie

02 35 52 22 00

#### ✓ Report d'échéances des créances régionales de 6 mois

#### ✓ Prêt Croissance TPE

- Financement des projets de développement des entreprises de plus de 3 ans et de moins de 50 salariés.
- De 10 000€ à 50 000€

#### ✓ Prêt Trésor COVID-19

- Aide à la trésorerie en contrepartie d'un prêt bancaire
- Remboursable sur 4 ans, différé de 1 an

#### ✓ Prêt Rebond

- Pour les entreprises de plus de 1 an d'existence
- Aide à la trésorerie de 10 000 à 300 000 € en contrepartie d'un prêt bancaire
- Remboursable sur 7 ans, différé de 2 ans

### Mesures communes État-Région

#### ✓ Fonds de solidarité national

- **Subvention de 1 500 € de l'Etat**

Pour les très petites entreprises et indépendants.  
Conditions d'éligibilité : perte de 50 % de CA et CA < 1 M€.

- **Subvention de 2 000 € de la Région**

En complément de la subvention de l'Etat  
Conditions d'éligibilité : perte de 50 % de CA ou fermeture administrative ; CA < 1 M€ ; refus d'un prêt bancaire ; risque de cessation de paiement imminent

### Mesures spécifiques pour les auto-entrepreneurs

#### ✓ Bénéficiaire de 1 500 € d'aide, versés par le Fonds de solidarité

- Entreprises au CA < 1 M€, y compris auto-entrepreneurs.
- [Déclaration sur le site de la DGFIP](#)

#### ✓ Demander à l'URSSAF des délais de paiement

- Octroi de délais (échelonnement de paiements)
- Remise exceptionnelle des majorations et pénalités de retard sur les périodes ciblées

#### ✓ Monter un dossier d'Action Sanitaire et Sociale

- Pour les indépendants actifs ou retraités
- Demande à effectuer auprès de l'Action Sanitaire et Sociale de la Sécurité sociale pour les indépendants (ASS), via les IRPSTI (Instances Régionales de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants)

#### ✓ Bénéficiaire d'un arrêt de travail

- Si vous gardez vos enfants à domicile, vous pouvez prétendre à un arrêt de travail que vous soyez commerçant, artisan, profession libérale non réglementée ou profession libérale réglementée à la CIPAV.
- [www.declare.ameli.fr](http://www.declare.ameli.fr)

## Mesures spécifiques pour les travailleurs indépendants

### ✓ Report des charges sociales

- L'échéance du 20 mars ne sera pas prélevée ; son montant sera lissé sur les échéances ultérieures

### ✓ Report des échéances fiscales

- Possibilité de moduler à tout moment le prélèvement à la source
- Possibilité de reporter le paiement d'acomptes de prélèvement à la source sur les revenus professionnels d'un mois à l'autre ou d'un trimestre à l'autre
  - [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

### ✓ Les travailleurs indépendants peuvent solliciter :

- L'octroi de **délais de paiement**
- Un **ajustement de leur échéancier de cotisations** lié à la baisse de revenu
- L'**intervention de l'action sociale** pour la prise en charge de leurs cotisations ou pour l'attribution d'une aide financière exceptionnelle

#### Démarches artisans-commerçants :

[www.secu-independants.fr](http://www.secu-independants.fr)

Tél : 36 98

#### Démarches professions libérales :

[www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)

Tél : 39 57

0806 804 209 pour le secteur médical



Pour tous renseignements :

Mairie de Honfleur  
Place de l'Hôtel de Ville - 14600 Honfleur - Tél. 02 31 81 88 00  
[mairie@ville-honfleur.fr](mailto:mairie@ville-honfleur.fr) - [www.ville-honfleur.com](http://www.ville-honfleur.com)